

VOUS EMPLOYEZ UN(E) ASSISTANT(E) DE VIE À DOMICILE ?

**NOUVELLE GRILLE DES MÉTIERS
DE L'EMPLOI À DOMICILE**



*Simple et équitable :
n'attendez pas !*

Vous percevez l'APA¹, les métiers d'assistant(e)s de vie évoluent !

Depuis le 1^{er} avril 2016, une nouvelle grille des métiers² et des salaires³ s'applique à tous les salariés du particulier employeur pour mieux répondre aux besoins des particuliers employeurs et correspondre aux compétences des salariés.

Utilisez cette nouvelle grille des métiers pour classer l'emploi de votre salarié parmi les 4 métiers d'assistant(e) de vie (Assistant de vie A, B, C et D). De véritables fiches de postes précisent les activités confiées à votre salarié dans le cadre de votre accompagnement à domicile.

¹ Allocation personnalisée d'autonomie

² Issue de l'accord de classification du 21 mars 2014, étendu le 1^{er} avril 2016

³ Avenant de salaires S39 du 21 mars 2014, applicable le 1^{er} avril 2016

www.fepem.fr




Fepem
FÉDÉRATION DES PARTICULIERS
EMPLOYEURS DE FRANCE

VOUS DÉCLAREZ AU CESU OU À L'URSSAF, CETTE GRILLE VOUS CONCERNE !

3 ÉTAPES

- 1 J'identifie les métiers d'assistant de vie
- 2 Je choisis et je classe selon les activités
- 3 j'informe mon salarié sans attendre

Vous disposez d'un délai de 6 mois pour notifier le métier et le niveau d'emploi à votre salarié déjà en poste au 1^{er} avril 2016. Toutefois, n'attendez pas afin d'éviter un éventuel rappel de salaire. Pour les salariés en poste après le 1^{er} avril 2016, la nouvelle grille des métiers et des salaires s'applique immédiatement

Pour en savoir plus : www.particulieremploi.fr

- > Retrouvez les informations et les conseils utiles
- > Accédez au simulateur, pour choisir le métier de votre salarié

Les conseillers FEPEM vous accompagnent :
rendez-vous sur votre Espace Particulier Employeur
pour bénéficier de tous les services qui facilitent
l'emploi à domicile :

- > Conseils en ligne
- > Boîte à outils
- > Fiches pratiques
- > FAQ, forum de discussion
- > Consultations juridiques

POUR NOUS CONTACTER :

0 825 07 64 64

Service 0,15 € / min
+ prix appel

Du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 17h
(horaires métropole)

www.particulieremploi.fr

**Par courrier, en renvoyant le formulaire ci-dessous
à la FEPEM, 79 rue de Monceau, 75008 Paris.**

Nom

Prénom

Adresse

Courriel

Tél